



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Rés
a
Mon
bel



24049335

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE
DU HAINAUT

11 MARS 2024

DIVISION MONS
Greffe

N° d'entreprise : **0897 642 057**

Nom

(en entier) : **CENTRE SPECIALITES PHARMACEUTIQUES BENELUX**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société anonyme**

Adresse complète du siège : **Chemin de la Reconversion(H-G) 17-19, 7110 La Louvière**

Objet de l'acte : REVOCATION - NOMINATION - POUVOIRS

Extrait des décisions du conseil d'administration du 3 février 2024

(1) Les administrateurs décident de mettre fin avec effet immédiat à toutes les procurations et/ou pouvoirs de décision et de représentation accordés à Madame Karin Van Overwaelle, y compris notamment, mais sans s'y limiter, la procuration spéciale qui lui a été accordée le 18 janvier 2021 et publiée dans les Annexes du Moniteur belge du 4 février 2021.

(2) Les administrateurs confirment que depuis le 21 avril 2021 a été désigné comme délégué à la gestion journalière de la Société M. Dirk De Clercq.

Il exerce son mandat à titre gratuit. Son mandat de délégué à la gestion journalière prend fin lorsqu'il est révoqué par le conseil d'administration.

Son mandat de délégué à la gestion quotidienne peut être révoqué ad nutum.

Il détient le titre de Site Manager pour exercer sa fonction de « Personne en charge de la gestion journalière / Persoon belast met dagelijks bestuur/ Person in charge of daily management » et est habilité à représenter individuellement la Société dans les limites de ce pouvoir.

Pour autant que de besoin, toutes les mesures prises par Dirk De Clercq en qualité de délégué à la gestion journalière de la Société sont formellement approuvées et ratifiées par le conseil d'administration sans préjudice de la manière tacite dont cette approbation aurait déjà eu lieu.

(3) Les administrateurs décident de mettre fin à toutes les procurations et/ou à tous les pouvoirs de décision et de représentation accordés à Mme Karen Laeverf et à Comp-Lex BV avec effet immédiat.

(4) Les administrateurs décident d'accorder une procuration spéciale à Maîtres Pia Sobrana Gennari Curlo, Tom Wera et Madeleine Robyns de Schneidauer, ou à tout autre avocat du cabinet d'avocats LMBD SCRL, dont le siège social est établi Chaussée de la Hulpe 177/7, 1170 Bruxelles et de la société B-Docs BV, dont le siège social est établi rue Willem de Zwijger, 27, 1000 Bruxelles, ainsi qu'à ses administrateurs et préposés, dont Mme Hanane Mejdoubi et Mme Carmen Theunis, avec le droit d'agir seul et avec le droit de substitution, d'accomplir – au nom et pour le compte de la Société – toutes formalités auprès des greffes compétents, du Moniteur belge et/ou de la Banque-Carrefour des Entreprises, et plus généralement de faire tout ce qui est nécessaire ou utile à la mise en oeuvre des décisions prises ci-dessus.

Tom Wera
Mandataire spécial

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 21/03/2024 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).